

GUIDE POUR UNE COMMUNE **ACCESSIBLE**

AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

De nombreuses avancées ont été réalisées ces dernières années en matière de participation à la vie sociale et d'accès à la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Ce guide a vocation à accompagner les communes dans leurs efforts de mise en accessibilité, pour faire de nos territoires de véritables lieux du **vivre-ensemble**.



Avant propos

Les associations du réseau Unapei partagent la conviction que chacun doit avoir accès à sa commune. Pourtant, une grande part des usagers, parce que porteurs de troubles du neurodéveloppement (handicap intellectuel, autisme...), de polyhandicap et de handicap psychique, en sont exclus.

Accéder au vote, aux activités culturelles, à la santé ou à l'école, se déplacer en autonomie, être aidé et orienté pour accéder aux mêmes services que les autres... Toutes ces activités demeurent compliquées en raison du manque d'accessibilité de l'environnement.

Le **GUIDE POUR UNE COMMUNE ACCESSIBLE** AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP se donne pour objectif de présenter un certain nombre de **bonnes pratiques**, qui parce qu'elles ont déjà fait leurs preuves, sont autant d'inspiration **à agir en faveur d'une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap.**

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, ni nier les réalités et contraintes existantes, il laisse entrevoir la diversité d'actions que les communes peuvent mettre en place, seules, ou en partenariat avec d'autres acteurs locaux, pour enrichir le vivre-ensemble.

En parallèle, **ce guide invite à une mise en relation entre les associations du réseau Unapei et les équipes municipales**, porté par la conviction que de cette rencontre peut naître une dynamique partenariale essentielle à l'enrichissement du tissu social sur nos territoires.

VOUS SOUHAITEZ AGIR AVEC NOUS ?

Les associations du réseau Unapei peuvent vous accompagner.
Pour trouver l'association la plus proche, rendez-vous
maviemavoix.unapei.org



**Je fais
l'état des lieux
des actions
mises en place
par ma commune.**

Nous vous proposons ci-après un questionnaire d'autodiagnostic afin de réaliser un rapide état des lieux des actions mises en place par votre commune pour les personnes porteuses de troubles du neurodéveloppement, de polyhandicap, et de handicap psychique.

Dans les pages suivantes, nous vous proposons **quelques bonnes pratiques** qui pourront vous inspirer pour aller plus loin.

Autodiagnostic

OUI

NON

- 1 Votre commune coopère-t-elle avec des associations de représentation et de défense des intérêts des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique, notamment en amont de la conception des projets municipaux ?
- 2 La composition actuelle de l'équipe municipale comprend-elle un poste d'adjoint au handicap, ou s'y apparentant ?
- 3 Votre commune a-t-elle rendu ses lieux d'accueil et services, notamment numériques, accessibles via le recours au Facile à lire et à comprendre (FALC), voire la démarche S3A ?
- 4 Votre commune soutient-elle des initiatives de promotion de l'inclusion par le sport ?
- 5 Votre commune a-t-elle rendu accessibles ses lieux culturels via le recours au Facile à lire et à comprendre (FALC), voire la démarche S3A ?
- 6 Votre commune facilite-t-elle l'accès au vote des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique ?
- 7 Votre commune agit-elle pour améliorer l'accès aux soins des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique (actions de sensibilisation, de prévention...) ?
- 8 Votre commune agit-elle pour favoriser la mobilité des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique (signalétiques adaptées, informations accessibles, formation des agents...) ?
- 9 Votre commune est-elle engagée dans le développement de l'habitat inclusif ?
- 10 Votre commune agit-elle pour favoriser la scolarisation des enfants avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique (partenariats avec l'Education nationale et les associations du secteur...) ?

Résultats

MOINS DE 3 RÉPONSES « OUI »

Votre commune a encore de nombreuses pistes d'action à explorer pour une meilleure inclusion des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique. Les associations du réseau Unapei peuvent vous accompagner dans cette démarche.

ENTRE 3 ET 6 RÉPONSES « OUI »

Votre commune a initié des actions pour l'inclusion des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique. Les associations du réseau Unapei peuvent vous accompagner dans la poursuite de vos efforts.

ENTRE 7 ET 9 RÉPONSES « OUI »

Bravo, votre commune a mis en place plusieurs mesures pertinentes pour favoriser l'inclusion des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique. Les associations du réseau Unapei peuvent vous aider à perfectionner vos dispositifs et continuer à sensibiliser vos équipes et la population présente sur votre territoire.

10 RÉPONSES « OUI »

Félicitations ! Votre commune se distingue par la prise en compte des besoins des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique. Persévérez dans cette voie !



**Je m'inspire
de bonnes
pratiques
déjà mises
en place.**

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, ni nier les réalités et les contraintes de terrain, l'Unapei vous propose ci-dessous **quelques bonnes pratiques** que nous espérons inspirantes.

La majorité de ces exemples de réalisations ont été mis en œuvre par des communes et des associations du réseau Unapei, parfois en partenariat avec d'autres acteurs locaux, illustrant ainsi la force de la coopération territoriale.

J'AGIS POUR UNE MAIRIE ACCESIBLE ET INCLUSIVE

Je rends mes lieux et services accessibles via le facile à lire et à comprendre (FALC), et la démarche S3A.

Exemple :

La **ville de Nantes** (325 070 hab.) a été accompagnée par une association du réseau Unapei dans la mise en accessibilité de son site internet. De très nombreux lieux communaux ont fait la démarche S3A, et obtenu le logo (**la mairie de Tassin-la-Demi-Lune, la mairie de Loire-les-Marais, la mairie de Champagne**, etc.).

Je forme mes agents à l'accueil des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, ou handicap psychique.

Exemple :

La **ville de Mulhouse** (104 924 hab.) a formé plus de 20 agents. La **ville de Paris** (2 113 705 hab.) a formé ses agents à la méthode FALC.

J'intègre les associations de représentation et de défense des intérêts des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, et handicap psychique dans les différentes commissions, instances, et groupes de travail de ma ville.

Exemple :

La **ville de Saint-Etienne** (406 868 hab.) a intégré l'association du réseau Unapei de son territoire à sa commission communale d'accessibilité. La **ville de Besançon** (120 057 hab.) a intégré l'association du réseau Unapei de son territoire aux commissions du grand Besançon, et à la commission intercommunale.

Je rends les informations de ma ville accessibles.

Exemple :

La **ville de Besançon** (120 057 hab.) transcrit son budget en FALC. La **commune de Pirey** (2 179 hab.) transcrit des encarts de son magazine en FALC. La **ville de Quimper** (64 530 hab.) traduit des articles de sa revue en FALC, et met à disposition une salle de la mairie pour les séances de relecture réalisées par les travailleurs d'ESAT. La **ville de Nancy** (104 387 hab.) a transcrit son guide touristique en FALC.

J'intègre un adjoint en charge du handicap et je fais du handicap une politique transverse.

Exemple :

Paris, Nantes, Evreux, Lognes et de nombreuses autres villes ou communes ont désormais un adjoint en charge du handicap ou un / apparentant.

J'intègre des personnes en situation de handicap au sein du personnel de ma mairie.

Exemple :

La **commune d'Inzinzac-Lochrist** (6 631 hab.) a bénéficié de la mise à disposition d'un travailleur d'établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) pendant deux ans, ce qui a conduit à son intégration au sein des effectifs de la mairie, en tant qu'agent communal dédié aux espaces verts.

J'AGIS POUR DES POLITIQUES INCLUSIVES

POUR L'ACCESSIBILITÉ DU VOTE

Je favorise l'accès au vote des personnes porteuses d'un trouble du neurodéveloppement, de polyhandicap, ou de handicap psychique.

Exemple :

La **commune de Chatou** (30 054 hab.) a organisé des mises en situation de vote dans le foyer d'un de ses gymnases.

La **commune de Tréguier** (2 349 hab.) a organisé une mise en situation de vote avec une association du réseau Unapei.

POUR L'ACCESSIBILITÉ À TOUS DU SPORT ET DE LA CULTURE

Je favorise l'accès au sport pour tous.

Exemple :

La **commune de Merville** (9 729 hab.) a noué un partenariat avec une association du réseau Unapei pour organiser une journée d'activités nautiques accessibles à tous sur la base nautique municipale.

Je rends mes lieux culturels accessibles aux personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap ou handicap psychique.

Exemple :

A **Tourcoing** (99 160 hab.), le dispositif Ciné Relax permet de rendre le cinéma accessible aux personnes en situation de handicap intellectuel. Un collectif de bénévoles, porté par le CCAS de la ville, va être prochainement formé pour accompagner des personnes en situation de handicap lors des séances.

Je rends mes lieux de loisirs accessibles aux personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap ou handicap psychique.

Exemple :

En collaboration avec une association du réseau Unapei, la **ville d'Annecy** (121 272 hab.) a rendu les abords du lac d'Annecy accessibles (aménagement des espaces, mise en place de panneaux d'information, et de supports visuels).

POUR FAVORISER L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Je collabore avec les établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) et les entreprises adaptées (EA) de mon territoire.

Exemple :

Le CCAS de la **commune de Plourivo** (2 267 hab.) a noué un partenariat avec un ESAT de son territoire pour permettre à des personnes à faibles ressources de bénéficier de légumes bio à moindre coût.

La **commune de Langoat** (1 161 hab.) a fait appel à une entreprise adaptée pour planter des arbres sur le territoire de la commune afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La bibliothèque de la **commune d'Antonne-et-Trigonant** (1221 hab.) a été réouverte grâce aux travailleurs d'un ESAT du réseau, et est aujourd'hui entièrement gérée par eux.

J'AGIS AVEC LES AUTRES ACTEURS PRÉSENTS SUR MON TERRITOIRE

POUR UNE MOBILITÉ ACCESSIBLE

Je rends mes transports en commun accessibles aux personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap ou handicap psychique.

Exemple :

En collaboration avec une association du réseau Unapei, la **ville de Rennes** (227 830 hab.) a repensé la signalétique de son métro afin de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap intellectuel.

La **ville d'Evreux** (48 335 hab.) a mis en place le « Samibus », qui s'adresse à toute personne qui du fait de son handicap ou de son niveau d'autonomie ne peut pas utiliser les transports en commun.

Je facilite les trajets des personnes accompagnées par des établissements médico-sociaux.

Exemple :

La **commune d'Hazebrouck** (21 795 hab.) a implanté de nouvelles stations de bus près de différents établissements médico-sociaux pour faciliter les trajets des personnes en situation de handicap.

Je rends accessibles les mobilités actives.

Exemple :

La **communauté urbaine d'Arras** (109 776 hab.) s'est équipée de deux triporteurs qui assurent une mobilité accessible à tous.

Lannion-Trégor Communauté (100 259 hab.) à l'occasion de l'opération « Mai à vélo » a fait découvrir à des personnes en situation de handicap intellectuel différents modèles de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite. A terme, la communauté d'agglomération envisage de se doter de vélos adaptés à tous les publics.

POUR LE DROIT À LA SANTÉ

Je sensibilise aux enjeux de santé rencontrés par les personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap et handicap psychique, à tous les âges de la vie.

Exemple :

Le CCAS de la **commune de Lescar** (9 540 hab.) sensibilise aux enjeux de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap avec une association du réseau Unapei.

Je signe des conventions avec les associations de mon territoire pour améliorer l'accès aux services de soins de santé, à tous les âges de la vie.

Exemple :

La **commune de Lescar** (9 540 hab.) a signé une convention avec une association du réseau Unapei pour la création d'un Ehpad accueillant les personnes en situation de handicap avec d'autres personnes âgées.

Je facilite le parcours de soins des personnes en situation de handicap.

Exemple :

Lorient Agglomération (206 555 hab.) porte une expérimentation Référent santé handicap qui vise à accompagner les personnes en situation de handicap dans le cadre de son parcours de soins.

J'AGIS AVEC LES AUTRES ACTEURS PRÉSENTS SUR MON TERRITOIRE

POUR QUE TOUS AIENT ACCÈS À L'HABITAT

Je favorise l'habitat inclusif.

Exemple :

La **commune de Bagnols-sur-Cèze** (18 124 hab.) collabore avec une association du réseau Unapei pour construire 93 logements, dont 42 pour des personnes en situation de handicap relevant de foyers d'hébergement, foyers de vie, ou foyers d'accueil médicalisés.

La **ville de Suresnes** (48 932 hab.), avec une association du réseau Unapei, et deux bailleurs de proximité, a lancé le dispositif « Jeunes et chez soi », une expérience d'habitat inclusif, qui devrait à terme conduire à la mise à disposition d'une douzaine de studios T1, situés en plein cœur de la ville, à des personnes avec trouble du développement intellectuel.

POUR RENDRE LES DISPOSITIFS PETITE ENFANCE, LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES ACCESSIBLES

J'agis pour la petite enfance avec les autres acteurs de mon territoire.

Exemple :

A **Schiltigheim** (34 382 hab.), une association du réseau Unapei a inauguré un lieu d'accueil enfants parents pour faciliter l'accueil en milieu ordinaire des enfants de moins de 6 ans en situation de handicap ou qui présentent un risque de handicap, financé par la mairie, la Caisse d'assurance familiale (CAF), la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville de Strasbourg et la Ville de Schiltigheim.

Je noue des partenariats avec les associations de mon territoire, l'Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé pour accueillir

les enfants porteurs de troubles du neurodéveloppement, polyhandicap, ou handicap psychique à l'école.

Exemple :

La **commune de Guipavas** (15 401 hab.) a signé une convention avec une association du réseau Unapei, et l'Education nationale, concernant l'accueil d'une unité d'enseignement externalisée dans une des écoles de la ville.

La **commune de Lannion** (20 525 hab.) a conclu un partenariat avec l'Education nationale, l'Agence régionale de santé, et les associations du territoire pour créer une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) dans une des écoles de la ville.

La **ville de Crétteil** (92 859 hab.) a initié un projet en partenariat avec une association du réseau Unapei, l'Agence régionale de santé, et les services de l'Education nationale pour intégrer un SESSAD et une unité pour les enfants polyhandicapés au sein d'un des groupes scolaires du territoire.

Je veux sensibiliser au handicap ? Je communique toute l'année !

21 MARS

Je communique au moment de **la journée mondiale de la trisomie 21** pour sensibiliser à ce handicap.

2 AVRIL

Je communique au moment de **la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme** pour sensibiliser à ce handicap.

1^{ER} SEPTEMBRE

Je communique au moment de la rentrée scolaire pour alerter sur **les difficultés d'accès à la scolarisation des enfants avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap ou handicap psychique.**

6 OCTOBRE

Je communique au moment de **la journée nationale des aidants** pour sensibiliser à leurs besoins et attentes.



NOVEMBRE

Je communique au moment de **la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)** pour alerter sur les difficultés d'accès à l'emploi des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap ou handicap psychique.

20 NOVEMBRE

Je communique au moment de **la journée internationale des droits de l'enfant** pour alerter sur les difficultés d'accès à la scolarisation des enfants avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap ou handicap psychique.

3 DÉCEMBRE

Je communique au moment de **la journée internationale des personnes handicapées** pour sensibiliser aux besoins et attentes spécifiques des personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap ou handicap psychique.

Glossaire

Troubles du neuro-développement (TND) :

les troubles du neurodéveloppement (TND) regroupent les troubles du développement intellectuel, du spectre de l'autisme (TSA), du développement du langage oral (dysphasie) ou de la coordination (dyspraxie), déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), troubles spécifiques des apprentissages scolaires (dyslexie, dysorthographie, dyscalculie...). Une même personne présente fréquemment plusieurs de ces troubles.

Handicap intellectuel et accessibilité :

les personnes en situation de handicap intellectuel ont des difficultés de compréhension, d'accès à la lecture, de repérage dans l'espace et dans le temps. Les enjeux liés à l'accessibilité sont donc spécifiques, et s'articulent principalement autour de l'accès à l'information, et par conséquent, de la généralisation du Facile à lire et à comprendre (FALC), et de la démarche S3A.

Handicap intellectuel et citoyenneté :

pour les personnes en situation de handicap intellectuel les enjeux liés à la citoyenneté sont spécifiques, et concernent notamment la diffusion d'une information claire et compréhensible pour tous, à toutes les étapes du scrutin, des programmes politiques et des professions de foi accessibles (FALC, vidéos), des bulletins de vote avec photo. L'accessibilité du vote implique également

l'information et la formation du personnel des bureaux de vote et de toutes les personnes intervenant dans le processus électoral, ainsi que la mise en application du Mémento pratique à l'usage des organisateurs de scrutins, édité par le gouvernement.

Facile à lire et à comprendre

(FALC) : le FALC est une méthode européenne qui permet de rendre accessible des documents aux personnes en situation de handicap intellectuel. Pour que la méthode FALC soit validée et que le logo soit apposé, il faut que le document soit rédigé ou relu par une personne en situation de handicap intellectuel. Pour rendre ses documents accessibles, il est possible d'avoir recours à des établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) spécialisés en FALC.

Démarche et pictogramme

S3A : afin de rendre les lieux et services accessibles aux personnes en situation de handicap intellectuel, l'Unapei a créé en 1998, la démarche S3A – symbole d'accueil, accompagnement, et accessibilité. Le pictogramme S3A signale les structures qui se sont rendues accessibles grâce à la mise en œuvre de moyens techniques et humains (signalétique, transcription des informations en FALC, sensibilisation des agents d'accueil au handicap intellectuel). Les associations locales du réseau Unapei peuvent accompagner tout acteur qui souhaite s'emparer de cette démarche.



Qui sommes-nous ?

A l'origine de l'Unapei, il y a une volonté forte : celle de donner à des personnes en situation de handicap une place dans la société. Pour relever ce défi, des parents et proches de personnes en situation de handicap se sont associés, pour partager leurs ambitions en faveur de la qualité de vie et de l'émancipation des personnes en situation de handicap.

Principal réseau associatif français, l'Unapei regroupe aujourd'hui 330 associations, animées par des familles et amis de personnes handicapées, bénévoles. Elles accompagnent 200 000 personnes avec troubles du neurodéveloppement (handicap intellectuel, autisme...) polyhandicap et handicap psychique avec l'expertise de près de 80 000 professionnels de l'accompagnement.

Depuis 1960, nous innovons sur tous les territoires et agissons avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs familles.



Pour en savoir plus et accéder à
des informations et outils complémentaires
maviemavoix.unapei.org



15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 - Tél : 01 44 85 50 50 - public@unapei.org
www.unapei.org - maviemavoix.unapei.org

